

# RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'économie et des finances

**Arrêté du 9 janvier 2019**  
**portant nomination à l'Organe collégial**  
**conformément à l'article D. 821-1 du code de la consommation**

NOR : ECOC1835042A

**Le ministre de l'économie et des finances,**

Vu le code de la consommation, notamment ses articles L. 613-2-1 et D. 821-1 ;

**Arrête :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Sont nommés membres de l'organe collégial, conformément à l'article D. 821-1 du code de la consommation,

En qualité de représentants des associations de défense des consommateurs :

### *Membres titulaires*

- Mme Elsa COHEN, Confédération syndicale des familles
- Mme Lydie TOLLEMER, Familles de France

### *Membres suppléants*

- M. Mehdi ACHOURI, Confédération nationale du logement
- M. Kevin FOCK-YEE, Familles de France

## **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes*.

Fait le 9 janvier 2019

Pour le ministre et par délégation :

La directrice générale de la concurrence,  
de la consommation et de la répression des fraudes

(Signé)

Virginie BEAUMEUNIER